



Paris, le 23 mars 2016

## **Le 31 mars, c'est dans la rue que ça se passe !**

Ces dernières semaines, des actes terroristes meurtriers ont encore frappé les populations civiles, en Turquie, en Cote d'Ivoire, au Mali et cette semaine en Belgique. Cette stratégie de la terreur attise les haines et favorise les replis identitaires.

Dans une grande partie de l'Europe (en France, en Allemagne...), la droite conservatrice et l'extrême droite gagnent du terrain notamment sur le plan électoral et trouvent un écho dans le mécontentement des populations les plus démunies. En Pologne ou en Hongrie, des gouvernements mettent déjà en œuvre un programme politique nationaliste et raciste.

Au Moyen Orient et en Afrique, les guerres et la misère ont provoqué une crise migratoire sans précédent depuis la seconde guerre mondiale, qui vient se heurter aux portes de l'Europe. Cela met en lumière les limites de la solidarité au sein même de l'union européenne.

L'accord inique passé entre les dirigeants de l'Europe et le gouvernement turc relève de la marchandisation de l'être humain. Cet accord passé avec un gouvernement despotique fait resurgir une idéologie identitaire qui interdit toute solution humanitaire à ce déplacement de population.

Sur le front des libertés publiques, la situation n'est pas meilleure. L'état d'urgence a été prolongé et il est aujourd'hui en passe d'être intégré à la Constitution, tout comme la déchéance de nationalité.

Le SNPES-PJJ/FSU signataire des collectifs «Nous ne céderons pas» et «Stop état d'urgence», a été partie prenante des rassemblements du 12 mars. Il est essentiel de poursuivre notre implication dans ces derniers et de participer activement aux initiatives visant à dénoncer toutes les dispositions qui découlent de l'état d'urgence. Ce n'est pas en limitant les libertés par des processus sécuritaires toujours plus poussés qu'on luttera efficacement contre le terrorisme.

Le projet de loi de procédure pénale, qui permet d'introduire dans le droit commun des dispositions d'exception, a été voté à l'Assemblée Nationale par une écrasante majorité. Ce projet marginalise la place du juge garant des libertés, inclut le renseignement dans les missions de l'administration pénitentiaire, il étend la légitime défense des forces de l'ordre, facilite les fouilles, les perquisitions, y compris de nuit, et crée une retenue de 4 heures sans aucun droit ; les mineurs de plus de 13 ans sont aussi concernés !!

**A cet égard, nous faisons l'analyse que les jeunes et les familles suivis par la PJJ sont déjà largement stigmatisés et seront d'autant plus discriminés par ces dispositifs liberticides.**

Au plan économique et social, les États ne tirent aucune leçon de leurs échecs et amplifient leurs orientations libérales .

En France, cela se décline ces derniers mois, au travers de la loi sur le travail qui s'inscrit dans la droite ligne des lois Macron et Rebsamen. Dès le début de cette mandature, le président Hollande n'a eu de cesse de donner des gages d'allégeance au MEDEF et aux tenants de l'économie libérale au sein de son propre parti.

**Le chômage massif ne sera pas résolu par des mesures qui facilitent le licenciement.** Casser le droit des travailleurs ne fera qu'amplifier la précarité. Les jeunes sont particulièrement percutés par le projet de « loi travail » qui compromet leur avenir. D'autres alternatives sont possibles, la sortie des politiques d'austérité est un préalable !!!

Sur le front social, la colère a trouvé une résonance dans une pétition en ligne «Loi travail, non merci», signée massivement par 1 300 000 personnes et dans la rue le 9 mars dernier.

Cette mobilisation, avec en tête les mouvements de jeunesse soutenus par des organisations syndicales du secteur public comme du secteur privé, a fait la preuve que la question de la déréglementation du droit du travail touche l'ensemble des salarié-es d'aujourd'hui et de demain.

**En annonçant des aménagements a minima, le gouvernement a joué la carte de la division syndicale, mais cette stratégie ne réussit pas à affaiblir la mobilisation.**

En ce qui concerne la fonction publique, les attaques portées contre le droit du travail au travers de ce projet de loi, posent à terme et dans la même logique, des remises en cause similaires. Si le projet El Khomri n'est pas battu en brèche, l'étape suivante sera la destruction des garanties collectives, des droits des salariés de la fonction publique et le démantèlement du service public.

Dans le même ordre d'idée, le dégel de 1.2 % du point d'indice, décidé par le gouvernement à l'issue du «rendez vous» salarial du 17 mars, fait figure d'aumône. Elle ne rattrape pas la perte de pouvoir d'achat subie depuis des années par les fonctionnaires.

Au delà de la question salariale, c'est l'importance du rôle des services publics, notamment auprès des populations les plus fragilisées, qui doit être réaffirmée.

**Conscients que les attaques du code du travail concernent l'ensemble des travailleur-ses du public et du privé ainsi que les chômeurs, le 31 mars doit être une grande journée de mobilisation.**

Le 27 janvier, Christiane Taubira a quitté le ministère de la Justice, refusant ainsi de présenter le projet de loi de déchéance de la nationalité devant l'Assemblée Nationale. Cet ultime épisode du parcours de la Garde des Sceaux a permis au Premier Ministre de renforcer sa ligne en nommant Jean-Jacques Urvoas place Vendôme. Il a été rapporteur de la commission des lois sur la loi renseignement et a aussi présidé la commission parlementaire sur l'état d'urgence.

Suite à ses premières déclarations sur la justice des mineurs, nous nous interrogeons sur le sort qui sera réservé au projet de réforme de l'ordonnance de 45. Interpellé par les organisations syndicales lors du C.T.M du 21 mars, le ministre n'a pas daigné répondre.

De plus, à la PJJ, la note d'orientation se déploie en réalité avec difficulté. En effet, si elle change la manière de désigner les publics dont nous avons la charge et qu'elle évoque un cadre professionnel plus conforme à l'ordonnance de 45, elle ne se décline pas concrètement sur les terrains. Ce n'est pas étonnant puisque le cadre préexistant n'est pas questionné : primauté dans l'attribution des moyens aux structures d'enfermement qui absorbent une grosse partie du budget et des personnels. Le cadre législatif reste sécuritaire, centré sur le pénal pour sa plus grande partie, avec une part belle à la probation. Ce n'est pas avec le P.L.A.T. que les choses vont s'améliorer puisque la philosophie d'ensemble de cette politique a malgré tout vocation à évaluer la dangerosité pour les jeunes, mais aussi la dangerosité de ces derniers vis-à-vis de la société. Ce dispositif n'est pas celui qui permettra à la justice des mineurs de contribuer à plus d'éducation et de justice sociale.

Dans cet entre-deux, les changements infimes proposés par la DPJJ sont pris dans une lenteur exaspérante pour les personnels. La note tant attendue sur l'insertion est un exemple criant de cet écart. Alors que les personnels des UEAJ espéraient un signe sur la réhabilitation de ce secteur depuis longtemps, ils ne peuvent que constater l'absence criante de réflexion sur ces sujets. De fait, la note a pour objet le parcours d'insertion des jeunes au sens large avec comme maître d'œuvre, *le milieu ouvert socle*, balayant l'activité des UEAJ et leurs personnels, notamment les Professeurs Techniques.

Ainsi, dans ce texte, l'insertion a d'abord vocation à s'externaliser de l'institution, les auteurs faisant fi des réalités scolaires, sociales des mineurs dont nous nous occupons.

Dans les hébergements, la crise lancinante qui sévit se poursuit et l'administration refuse le débat sur les causes réelles de cette situation. Le plan d'amélioration des conditions de travail préconisé par l'administration en est l'illustration. Il n'a pas convaincu les personnels qui travaillent dans les foyers, loin s'en faut. La multiplication des conseils de discipline trahit l'absence de prise en compte sur le fond des difficultés de certaines structures. En stigmatisant et en renvoyant la responsabilité individuelle sur les collègues, l'administration se dédouane à bon compte.

Par ailleurs, le travail en milieu ouvert, tout en étant présenté comme *le socle* de toute prise en charge, est aujourd'hui aussi en grande difficulté. L'accroissement des tâches, les situations de mineurs de plus en plus complexes, la primauté donnée aux MJIE qui ne souffrent aucun délai, la standardisation de la prise en charge et l'affaiblissement de la pluridisciplinarité contribuent à la perte de sens dans le travail éducatif. A aucun moment la DPJJ ne semble en réelle capacité d'entendre les difficultés des services. Mettre en œuvre les missions sans autonomie pédagogique des équipes et sans amélioration notable des conditions de travail reste vain.

Ce n'est pas la nouvelle gouvernance proposée qui peut arranger les choses malgré l'affichage d'une volonté de dialogue et de prise en compte de l'expression des personnels. Sur bien des sujets, nos questions restent sans réponse : bilan des questionnaires sur l'insertion, bilan sur les référent-es laïcité, bilan sur le temps FIR... bilan réel des expérimentations...

**À cet égard le dialogue social proposé par l'administration n'est toujours pas à la hauteur des enjeux qui traversent la PJJ !!**

Les instances de dialogue social n'ont de sens que si elles ne se limitent pas à des chambres d'enregistrement où rien ne se décide. Il faut continuer de faire entendre la voix des personnels, de toutes les catégories, et de leurs représentant-es et que les engagements de la DPJJ se concrétisent enfin sur les terrains. Ce n'est qu'à ce prix que nous continuerons à y participer.

Afin de mener la bataille sur les conditions de travail et les normes en milieu ouvert, nous ferons entendre à tous les échelons les revendications des personnels en témoignant de leurs difficultés et en proposant l'adoption de normes garantissant un travail éducatif de qualité.

- **Le SNPES-PJJ/FSU poursuit sa réflexion autour des conditions de travail et des normes en milieu ouvert, il appelle les personnels à s'y associer le plus largement possible.**

- **Le SNPES-PJJ/FSU appelle les assistantes et assistants de service social à voter massivement pour la liste commune FSU-CGT aux élections professionnelles le 21 avril 2016.**
- **Le SNPES-PJJ/FSU appelle les personnels à se mettre en grève massivement le 31 mars 2016 aux côtés des travailleur-ses du privé et de la jeunesse pour exiger le retrait du projet de loi travail. Il appelle les personnels à se réunir en assemblées générales dans cette perspective et à décider des suites à donner à cette journée.**

**Il est clair que le 31 mars est une étape importante sur laquelle nous devons nous appuyer pour construire un véritable rapport de force et montrer notre détermination à exiger un autre projet de société.**

**TOUTES et TOUS EN GREVE,  
DANS LA RUE LE 31 MARS 2016**